

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3^e séance ordinaire – 5 février 2025, 19 heures

**Centre administratif
situé au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Salle Laure-Gaudreault**

Présents :

MM.	Antoine Gagné, président et membre parent
	Danny Bouchard, vice-président et membre parent
MM.	Feng Guo, membre parent
	Jonathan Brassard-Potvin, membre parent
	Antoine Juders Michel, membre du personnel
Mmes	Martine Pageau, membre du personnel
	Nathalie Perrault, membre du personnel
	Chantal Archambault, membre du personnel
MM.	Patrice Forest, membre du personnel
	Yazid Djenadi, membre de la communauté
	Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté
Mmes	France Dussault, membre de la communauté

Sont aussi présents :

Mmes	Isabelle Gélinas, directrice générale
	Pascale Gingras, directrice générale adjointe des services éducatifs et des directions d'unité
	Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe des communications et des ressources humaines
MM.	Stéphane Chaput, directeur général adjoint des ressources matérielles
	Jean Ouimet, directeur général adjoint de l'organisation scolaire et des technologies de l'information
	Marc Girard, directeur général adjoint des ressources financières et du bureau de l'efficacité organisationnelle
	Sylvain Cléroux, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
M ^e	Érika Cloutier, Avocate
	Chloé Normand, secrétaire générale

**Sont
Absents :**

Mmes. Sophie Brière, membre parent
Alisha Wissanji, membre de la communauté
MM. Rémi Vuong, membre de la communauté

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

Mme Isabelle Gélinas souligne la semaine des enseignants, lesquels amènent la relève et la génération future à devenir des citoyens engagés. Elle offre ses remerciements aux enseignants et invite les gens à faire de même.

Mme Gélinas en profite pour souligner également la journée de la persévérance scolaire qui aura lieu la semaine prochaine.

Mme Gélinas poursuit en abordant les mesures d'optimisation demandées par le ministère de l'Éducation du Québec pour rééquilibrer le budget. Elle précise que l'objectif est de maximiser l'utilisation des ressources du CSSDM pour permettre aux élèves d'en profiter et desservir la mission première de l'organisation qui est la réussite des élèves.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Rapport annuel
- 4- Rapport annuel du Protecteur régional de l'élève
- 5- Période réservée aux questions du public
- 6- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 13 novembre 2024
- 7- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

- 8- Point d'information des responsables de comité
- 9- Rubrique du représentant du CGTSIM
- 10- CA-10-202502-54 Service de l'organisation scolaire – Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – Annexion temporaire du bâtiment 108 pour la scolarisation de classes d'accueil de l'école Saint-Luc – pour adoption
- 11- CA-10-202502-53 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption
- 12- CA-31-202502-02 Service des ressources financières – Dépôt des états financiers vérifiés corrigés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
- 13- CA-14-202502-01 Services éducatifs – Organisation des services éducatifs complémentaires
- 14- CA-29-202502-53 Service des ressources humaines - *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique* — **version pour adoption**

Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1) — **pour abrogation**
Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16) — **pour abrogation**

Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23) — **pour abrogation**
- 15- CA-202502-36 Bureau du secrétariat général - Désignation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) intérimaire au CSSDM
- 16- CA-31-202502-01 Bureau des ressources financières – Projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités*
- 17- CA-29-202502-54 Service des ressources humaines – *Politique sur les congés P1998-15* — **pour abrogation**
- 18- CA-202502-37 Bureau secrétariat général – *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire* – **version pour consultation**

- 19- CA-202502-38-A Service l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption

Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstance exceptionnelles :

- 20- INF-CA-202502-64 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse

Sommaires exécutifs d'information :

- 21- INF-10-202502-51 Service de l'organisation scolaire – Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 – version en consultation

- 22- CA-33-202502-01 Bureau du secrétariat général – Démission d'un membre du Conseil d'administration

- 23- Levée de la séance

3. Rapport annuel

Mme Gélinas résume les faits saillants du rapport annuel pour l'année 2023-2024. Elle mentionne premièrement une augmentation de la clientèle scolaire due à la clientèle d'accueil qui est arrivée sur le territoire du CSSDM, ce qui crée une pression vers le secondaire.

Elle indique que le CSSDM dessert plus de 114 000 élèves et plus de 18 000 employés avec un budget global de 1,5 milliards utilisés majoritairement vers les activités scolaires. Elle poursuit en mentionnant que moins de 4% du budget est utilisé pour les activités administratives pour maximiser les autres activités, telles que les activités d'enseignement et de formation ainsi que le soutien à l'enseignement et à la formation. Elle indique également qu'un très faible pourcentage est attribué aux activités administratives. Elle mentionne que le budget maintient l'équilibre depuis 8 ans, ce qui permet de tabler sur le déficit cumulé.

Mme Gélinas souligne que le taux de réussite de 82,1 % est une première pour le CSSDM. Elle tient à souligner l'effort collectif de toutes les équipes-écoles en lien avec ce taux de diplomation et de qualification.

Mme Gélinas souligne que le Service des ressources humaines a embauché plus de 3 500 nouvelles personnes en 2023-2024.

Pour ce qui est des autres éléments portant sur le rapport annuel, ceux-ci concernent les résultats en lien avec le Portrait de la réussite du Plan

d'engagement vers la réussite en 1^{ière} étape qui a été présenté en sous-comité de travail.

4. Rapport annuel du Protecteur régional de l'élève

Le protecteur national de l'élève M. Jean-François Bernier accompagné de la protectrice régionale de l'élève Mme Amélie Blais procèdent à la présentation du rapport annuel d'activités du protecteur régional de l'élève 2023-2024 pour la région du centre de l'île de Montréal.

Les membres du Conseil d'administration soulèvent certains questionnements en lien avec la disponibilité du rapport, l'accès et la transparence du processus de traitement des plaintes au sein du Centre de services scolaire de Montréal ainsi que l'accès aux conclusions des différents rapports de la protectrice régionale de l'élève.

5. Période réservée aux questions du public

Il n'y a aucune question.

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 13 novembre 2024

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1^o de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal ;

et

2^o d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 13 novembre 2024 tel que présenté.

7. Suivi du plan d'engagement vers la réussite

Aucun ajout particulier n'est présenté pour ce point.

8. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

Le responsable de ce comité est absent, donc aucun point d'information n'est présenté pour ce comité.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-Sébastien Sauvé réitère les mandats du comité. Il mentionne que lors de la dernière rencontre du comité qui s'est tenue le 4 décembre 2024, les membres ont reçu la présentation du rapport annuel d'activités 2023-2024 de la

Responsable du traitement des plaintes. Il y a aussi eu la présentation du projet de rapport annuel du CSSDM 2023-2024. Pour terminer, M. Sauvé fait un rappel aux membres du Conseil d'administration de l'importance de compléter la formation obligatoire de l'ÉNAP.

3) Comité de vérification

Mme France Dussault prend la parole au nom de M. Vuong et Mme Brière qui sont absents pour présenter l'aboutissement du chantier des Services éducatifs complémentaires et des mesures d'optimisation, représentant un effort réel que le CSSDM devra déployer, lequel est évalué à 11 millions. Les pistes de solution ont été discutées en Comité de répartition des ressources et présentées aux directions.

Concernant l'audit externe, une présentation des états financiers amendés a été faite en raison de deux pages problématiques, expliquant ainsi la double datation des états financiers corrigés.

Un portrait personnalisé en gestion contractuelle du CSSDM a été présenté, soulignant une amélioration continue, tout en maintenant une vigie sur les publications au système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

4) Comité des ressources humaines

Mme France Dussault fait état des résultats des consultations sur la *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique*, mettant en avant la qualité du document et l'écoute du Service des ressources humaines face aux commentaires reçus.

En ce qui concerne la consultation des conseils d'établissements sur les critères de sélection des directions d'établissements, le processus nécessitera plusieurs itérations. Elle ajoute que des préoccupations ont été soulevées quant à la compréhension du processus et à la prise en compte de l'avis des conseils d'établissements. Le Comité des ressources humaines recommande de reconduire cet exercice chaque année, même si le contenu demeure inchangé. Elle mentionne qu'il a été suggéré d'inclure les recommandations des conseils d'établissements de l'année précédente et d'aborder les douze (12) compétences de manière plus globale afin de prioriser les plus essentielles.

5) Comité des services éducatifs et des besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne qu'il y a eu une rencontre plus tôt dans la semaine portant sur l'état d'avancement des projets majeurs en chantiers et ceux qui ont été mis sur pause. Lors de cette rencontre, le Portrait de la réussite du Plan d'engagement vers la réussite en 1^{ière} étape a été présenté. Il indique que deux dossiers ont été abordés et sont à l'ordre du jour de la présente séance pour adoption.

9. Rubrique du représentant du CGTSIM

M. Yazid Djenadi mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 13 février 2025.

10. Service de l'organisation scolaire – Autoriser Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – Annexion temporaire du bâtiment 108 pour la scolarisation de classes d'accueil de l'école Saint-Luc – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202502-54 en date du 27 janvier 2025 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'annonce dans le cadre du Plan québécois d'infrastructure (PQI) 2020-2030 du projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur 21 Côte-des-Neige-Est à Montréal;

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) 2024-2027 à la suite de la résolution 13 (CA-10-202402-42) du Conseil d'administration en date du 7 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la LIP requiert la consultation des conseils d'établissement lors de la modification ou de la révocation de l'acte d'établissement de leur école ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI et qu'une modification au PTRDI en vigueur nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI et qu'une modification au PTRDI en vigueur nécessite une nouvelle consultation;

CONSIDÉRANT qu'il y a une nécessité d'utiliser le bâtiment 108 pour l'école Saint-Luc afin de pouvoir faire la scolarisation d'élèves le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissement de l'école Saint-Luc et Internationale de Montréal (primaire) ont été consultés sur les propositions de modifications adressées au présent sommaire exécutif.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition (Annexe I) et de destination des immeubles 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;

2° de MODIFIER suite à l'adoption du 5 février 2025 le PTRDI ainsi que les actes d'établissement de l'école Saint-Luc et Internationale de Montréal (primaire) de la manière suivante :

- Ajout d'une annexe temporaire à l'école Saint-Luc au bâtiment 108 pour l'ouverture temporaire de classes d'accueil en attente des travaux de réfection majeurs du bâtiment.
- Ajout de l'occupation du bâtiment 108 par l'école Saint-Luc sur l'acte d'établissement de l'école Internationale de Montréal (primaire)

11. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal - pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202502-53- Version corrigée en date du 12 février 2025 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées suivant le sommaire exécutif CA-10-202406-32 adopté le 26 juin 2024 concernant le PTRDI 2025-2028 version pour consultation ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à ce PTRDI ;

CONSIDÉRANT l'avancement des délocalisations planifiées pour la rentrée scolaire 2025 tel qu'exposé au présent sommaire exécutif (Annexe V);

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'établissement à l'issue du processus de consultation, tels que présentés en annexe II.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) présenté à l'annexe I – Version corrigée du présent sommaire exécutif;
- 2° de MODIFIER au 1er juillet 2025, l'acte des établissements suivants : Saint-Noël-Chabanel, Saint-Jean-de-Matha, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Louise-Trichet, La Petite-Patrie, Centre Yves-Thériault, Saint-Fabien, Marie-Rivier, Saint-Jean-de-Brébeuf, Laurier, FACE, école des Métiers de la construction, Centre Sainte-Croix et Lucien-Pagé.

12. Service des ressources financières – Dépôt des états financiers vérifiés corrigés du Centre de services scolaire de Montréal pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202502-02 en date du 24 janvier 2025 de MM Krimo Azouaou et Massimo Muoio concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 286 et 287 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., initialement daté du 25 octobre 2024 et révisé le 21 janvier 2025, concernant les états financiers du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 3222743197, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et les renseignements complémentaires.

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés corrigés du CSSDM ainsi que leurs annexes pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024 ont été présentés au comité de vérification en date du 20 janvier 2025

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers vérifiés et révisés le 21 janvier 2025 du Centre de services scolaire de Montréal, portant la signature électronique 3222743197, comprenant les notes complémentaires et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

13. Services éducatifs – Organisation des services éducatifs complémentaires

Document déposé : Sommaire exécutif CA-14-202502-01 en date du 29 janvier 2025 de Mme Jacinthe Beaulieu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM dont la dernière mise à jour a eu lieu le 1er juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'équité dans la répartition des services complémentaires et l'accessibilité pour tous les élèves, y compris ceux des classes et écoles spécialisées, constituent des priorités stratégiques identifiées par le CSSDM;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau modèle de répartition s'aligne avec les objectifs 6.1 et 6.2 du Plan d'engagement administratif (PEA) Annexe XXII (confidentielle), visant à assurer l'équité dans le déploiement des ressources professionnelles et financières entre les établissements de la formation générale des jeunes (FGJ);

CONSIDÉRANT QUE les enjeux suivants, identifiés dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), nécessitent une réponse proactive :

- Le taux de réussite en français et en mathématique des élèves ayant un plan d'intervention;
- Le taux de réussite en français des élèves du secondaire ayant fréquenté une classe d'accueil;
- Le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et des garçons;

CONSIDÉRANT QUE des consultations rigoureuses et inclusives ont été menées auprès des instances décisionnelles, des partenaires, des comités parents, des professionnels, des directions d'établissement et des partenaires syndicaux pour valider les principes de répartition et orienter l'élaboration des modalités d'implantation du nouveau modèle;

CONSIDÉRANT QUE les articles 193.3 et 261 de la Loi sur l'instruction publique établissent les balises en matière de répartition des services éducatifs complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier proposé pour la mise en œuvre en 2025-2026 et l'implantation complète en 2026-2027 a été conçu pour minimiser les perturbations organisationnelles et maximiser la collaboration entre les parties prenantes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le modèle de répartition des services éducatifs complémentaires présenté en Annexe XXIII (confidentielle) du présent sommaire exécutif pour une entrée en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

14. Service des ressources humaines – Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique — version pour adoption
Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1) — pour abrogation
Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16) — pour abrogation
Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23) — pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202502-53 en date du 21 janvier 2025 de Mme Laurence Landry Plouffe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les encadrements concernant la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique, et ce tel que requis par les nouvelles exigences de l'article 81.19 de la LNT ;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés, tels que décrits au présent sommaire ;

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2024, le CCG, formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a pu participer à l'élaboration du projet de la Politique comme prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de la Politique ainsi que de la proposition d'abrogation des trois politiques lors de la séance du 13 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 17 novembre 2024 au 17 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le bilan des consultations officielles ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger lesdites politiques lorsque la nouvelle Politique sera adoptée.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER la *Politique sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique*, déposée en Annexe V, pour une entrée en vigueur le 6 février 2025 ;
2. d'ABROGER la *Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail (P2003-1)*, reproduite en Annexe II, en date du 6 février 2025 ;
3. d'ABROGER la *Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle (P1998-16)*, reproduite en Annexe III, en date du 6 février 2025 ;

4. d'ABROGER la *Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement racial (P1998-23)*, reproduite en Annexe IV, en date du 6 février 2025 ;

15. Bureau du secrétariat général – Désignation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) intérimaire au CSSDM

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202502-36 en date du 20 janvier 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le départ de la secrétaire générale et directrice adjointe au Bureau du secrétariat général, en date du 7 février 2025, laquelle assumait le rôle de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT les articles 21.0.1 et 21.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT le mandat dévolu au RARC prévu dans la LCOP;

CONSIDÉRANT que ce mandat s'inscrit bien dans celui de la coordonnatrice au Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne en intérim afin d'assumer ce rôle stratégique;

CONSIDÉRANT l'article 96 du Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- De DÉSIGNER Me Marie-Li Bélisle, coordonnatrice au Bureau des affaires juridiques, à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) intérimaire au CSSDM, et ce, à partir du 7 février 2025.

16. Service des ressources financières – Projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202502-01 en date du 21 janvier 2025 de M Abderezak Mezaache concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à l'élaboration de l'avant-projet de la Politique sur les frais de fonction et de civilités;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de la *Politique sur les frais de fonction et de civilités* déposé en Annexe II au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
3. d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale le 14 mai 2025.

17. Service des ressources humaines – *Politique sur les congés P1998-15* – pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202502-54 en date du 24 janvier 2025 de Mme Laurence Landry-Plouffe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique sur les congés P1998-15*, reproduite en Annexe I au présent sommaire, est désuète;

CONSIDÉRANT que le Circulaire annuel des congés encadre désormais les congés de l'ensemble du personnel du CSSDM ;

CONSIDÉRANT que le Circulaire annuel des congés est révisé annuellement ;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à la proposition d'abrogation de la *Politique sur les congés P1998-15* ;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation d'une politique au processus de consultations officielles une fois la proposition adoptée par le Conseil d'administration ;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique sur les congés P1998-15*, déposée en Annexe I au présent sommaire ;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles ;
3. d'AUTORISER le Service des ressources humaines à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour abrogation finale.

18. Bureau du secrétariat général – *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire* – version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202502-37 en date du 17 janvier 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la politique concernant l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique tels que décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général, avec le soutien des Services éducatifs, du Service des communications et affaires publiques et du Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de la *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire*, déposé en Annexe I au présent sommaire;
2. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;

3. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

19. Bureau du secrétariat général – Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves – version pour consultation

Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2) – pour abrogation

Procédurier concernant les contributions financières exigibles des parents ou des usagers – pour abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202502-38-A en date du 17 janvier 2025 de M Stevens Jean-Philippe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les règles concernant les contributions financières assumées par les parents pour les rendre conformes à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)* a été remplacée en 2019 par le *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers* sans toutefois être officiellement abrogée;

CONSIDÉRANT la fonction du Comité de parents d'élaborer, avec le soutien du CSSDM, et de proposer à celui-ci, pour adoption, la politique relative aux contributions financières, le tout conformément à l'article 192, al. 1(6) de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique tels que décrits au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Comité de parents, avec le soutien du Bureau du secrétariat général et du Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu d'abroger la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)* et le *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers* lorsque la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* sera adoptée.

Me Cloutier ajoute que dans le cadre de la consultation, des questions précises sur les trois aspects suivants du projet de politique seront ajoutées:

- méthode(s) suggérée(s) pour le calcul du % d'utilisation des cahiers d'exercice;
- possibilité de considérer une année transitoire dans l'application du remboursement du coût des cahiers d'exercice si le 80% d'utilisation n'est pas atteint;
- point de départ du calcul de la période de 18 mois de gratuité du service de dîner pour les élèves délocalisés.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1. d'ADOPTER le projet de la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves*, déposé en Annexe I au présent sommaire;
2. d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou usagers (P2006-2)*, reproduite en Annexe II du présent sommaire;
3. d'ADOPTER la proposition d'abrogation du *Procédurier concernant les contributions financières des parents ou usagers*, reproduit en Annexe III du présent sommaire;
4. d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
5. d'AUTORISER le Comité de parents des élèves de Montréal, avec le soutien du Bureau du secrétariat général, à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstance exceptionnelles :

- | | | |
|-----|-----------------|--|
| 20. | CA-10-202502-52 | Service de l'organisation scolaire - Modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal – Annexion temporaire du bâtiment 108 pour la scolarisation de classes d'accueil de l'école Saint-Luc – pour consultation |
|-----|-----------------|--|

Sommaires exécutifs d'information :

- 21. INF-CA-202502-64 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, en liasse
- 22. CA-33-202502-01 Service des ressources matérielles – État d'avancement – Projets majeurs et projets de maintien d'actifs
- 23. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 13.

Secrétariat général – 5 février 2025